

23 MAI 2019



CONCERTATION DEPARTEMENTALE AVEC LES ACTEURS DU SPORT

RAPPORT DE RESTITUTION INTERMEDIAIRE

Table des matières

Introduction.....	2
Présentation des conclusions des ateliers :	4
La méthode	4
La préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024	5
Présentation de l’atelier	5
Identification des forces/faiblesses/menaces/opportunités :	6
Analyse des grandes problématiques	8
Les pistes de travail du plan d’actions :.....	11
La professionnalisation du champ sportif départemental	12
Présentation de l’atelier.....	12
Identification des forces/faiblesses/menaces/opportunités	13
Analyse des grandes problématiques	15
Les pistes de travail du plan d’actions :.....	17
Le développement de la pratique sportive féminine.....	18
Présentation de l’atelier.....	18
Identification des forces/faiblesses/menaces/opportunités	19
Analyse des grandes problématiques	21
Les pistes de travail du plan d’actions :.....	24
L’accessibilité de l’offre sportive aux personnes en situation de handicap.....	26
Présentation de l’atelier.....	26
L’identification des forces/faiblesses/menaces/opportunités.....	27
Analyse des grandes problématiques :	29
Les pistes de travail du plan d’actions :.....	31
Les équipements sportifs	32
Présentation de l’atelier.....	32
L’identification des forces/faiblesses/menaces/opportunités.....	33
Analyse des grandes problématiques :	35
Les pistes de travail du plan d’actions :.....	37
L’amélioration de l’offre d’accueil.....	38
Présentation de l’atelier	38
L’identification des forces/faiblesses/menaces/opportunités.....	39
Analyse des grandes problématiques :	41

Introduction

Une instance pour quoi faire ?

Depuis septembre 2017, l'environnement sportif français est traversé par d'importants mouvements qui feront évoluer le système actuel. Ainsi, l'organisation des Jeux Olympiques à Paris en 2024 va constituer une préoccupation majeure des acteurs au cours des 6 prochaines années. Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques a souhaité faire de l'héritage que laissera l'événement un marqueur de son projet. Ainsi, au-delà de la réussite des épreuves du programme olympique, l'enjeu sera d'un part « de faire de la France un pays de sportif » et d'autre part de mobiliser toute la population à ce projet. Le Département du Pas-de-Calais doit ainsi pleinement pouvoir bénéficier de cette stratégie. Sa situation géographique, son expérience autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres et son tissu associatif sportif dense doivent lui permettre de jouer un rôle majeur d'ici 2024.

L'actualité est également marquée par la profonde rénovation de la gouvernance du sport qui devrait voir le jour au cours du premier semestre 2019. Les premiers éléments des travaux en cours laissent effectivement clairement penser que le modèle va évoluer de façon majeure dans les prochains mois. Une nouvelle agence nationale va être créée et une déclinaison territoriale à l'échelle des Régions devrait voir le jour. Ces instances devront coordonner les interventions des acteurs publics et privés dans les champs de la haute performance et du sport pour tous. Les acteurs départementaux ont donc tout intérêt à s'accorder pour pouvoir peser dans ces futures instances.

Il apparaît donc que ces deux échéances doivent nous conduire à la réalisation d'un diagnostic partagé des enjeux spécifiques au Pas-de-Calais en matière de développement des pratiques sportives. De même, ce diagnostic doit être complété d'un plan d'actions qui doit pouvoir fédérer les initiatives des acteurs du champ afin de répondre aux enjeux à venir. Cette instance départementale pourrait être le cadre de cette concertation.

Une instance avec qui ?

Cette concertation se veut la plus large possible. L'ensemble des acteurs concernés par la problématique a donc été invité à participer aux travaux. Le mouvement sportif a joué un rôle central dans la conduite des travaux. Les acteurs institutionnels (Collectivités, Services de l'Etat), mais aussi des associations représentatives des professionnels du secteur sont également venus apporter leur expertise sur les différents sujets traités.

Quelle méthode ?

La conduite de ce chantier a nécessité la définition d'une méthode cohérente et efficiente. Pour ce faire :

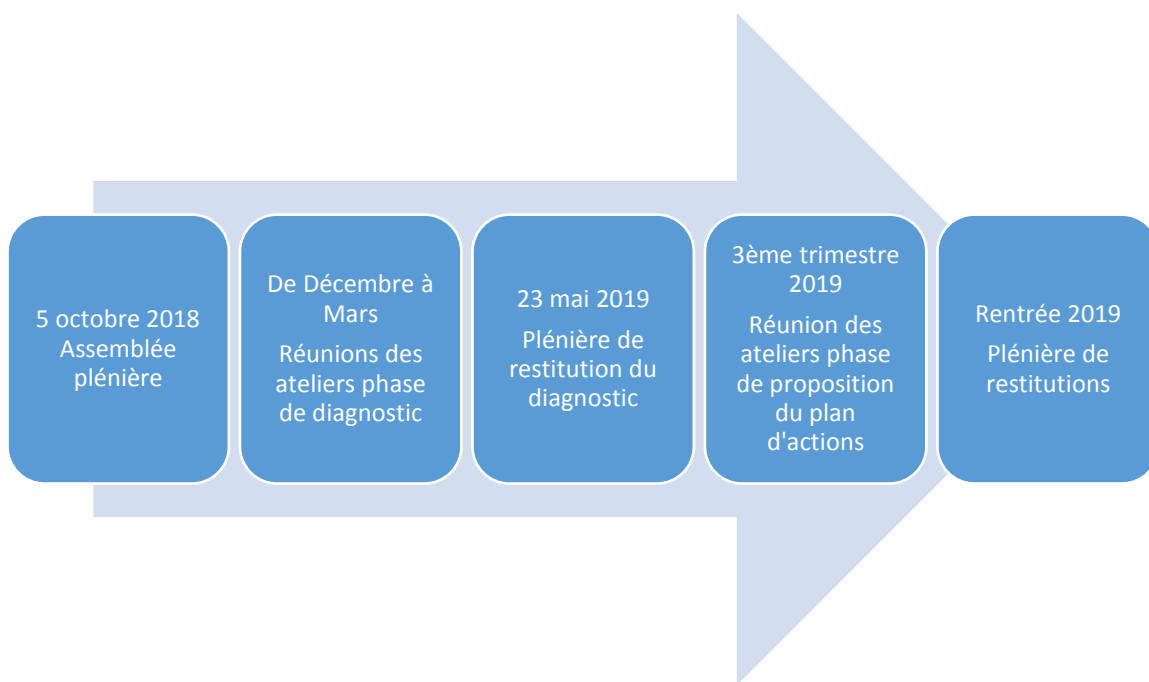
- Un comité de pilotage composé de la DDCS, du CDOS, d'un représentant de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport et du Département a été constitué. Ce comité définit la liste des chantiers à mener, la liste des participants à la concertation et valide les différentes publications des ateliers ;
- Une assemblée plénière a été réunie le 5 octobre 2018 pour présenter la démarche et en décembre pour la phase de restitution du diagnostic ;
- Des ateliers ont été organisés autour des thématiques suivantes :
 - o La préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024
 - o La professionnalisation du champ sportif départemental

Concertation départementale avec les acteurs du sport – Restitution intermédiaire (Phase diagnostic)

- Le développement de la pratique sportive féminine
- L'accessibilité de l'offre sportive aux personnes en situation de handicap
- L'aménagement du territoire en matière d'équipements sportifs
- L'amélioration de l'offre d'accueil.

Chaque atelier est animé par un référent issu des différents organismes représentés au sein du COPIL. Ils doivent permettre l'établissement dans un premier temps d'un diagnostic, puis travailleront à la réalisation de propositions d'actions concrètes visant à répondre aux constats réalisés.

Quel calendrier ?



Présentation des conclusions des ateliers :

La méthode

Le Comité de Pilotage constitué pour assurer le suivi, le bon déroulement de la concertation a convenu d'une méthode sur la base d'un cahier des charges.

Celui-ci prévoyait donc :

- L'identification d'animatrices et animateurs issus des services de l'Etat, du Mouvement Sportif et des services du Conseil Départemental qui composeront un comité technique ;
- La mise en place d'une méthode d'animation commune aux différents ateliers afin d'en faciliter la restitution ;
- L'organisation de 2 à 3 réunions maximum par atelier de Décembre 2018 à Mars 2019

L'animation de ce comité technique a été confiée à la Direction des Sports du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, qui a également assuré le support administratif de la démarche.

Le comité technique a donc convenu d'une animation reprenant les étapes suivantes :

1^{ère} réunion : mise en place d'une veille stratégique et d'un diagnostic prospectif au travers de l'outil d'analyse SWOT. Il consiste en l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire, d'un secteur, etc. avec celle des atouts et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement. »

2^{ème} réunion : identification des points essentiels mis en évidence dans l'analyse SWOT puis recherche avec les membres des groupes de travail des ressources et données disponibles permettant de caractériser ces points. Ce travail a permis de réaliser l'analyse stratégique de la problématique et donc d'identifier les axes stratégiques des plans d'action de chacun des ateliers.

Ces deux réunions ont permis aux animateurs de réaliser la synthèse des productions suivantes.

La préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Présentation de l'atelier

Les enjeux :

La dimension planétaire des Jeux Olympiques et Paralympiques va offrir des possibilités de développement aux territoires qui vont pouvoir se mobiliser.

Les enjeux sont nombreux en la matière. L'accompagnement des sportifs de haut niveau du territoire en vue de leur qualification, l'identification des sites d'accueil de délégations étrangères, la mobilisation de la population pour promouvoir les pratiques sportives et les valeurs de l'olympisme, sont, en effet, autant de chantiers qui permettraient à notre Département de bénéficier pleinement de la dynamique Paris 2024.

Les animateurs de l'atelier :

L'atelier a été animé par :

- François COQUILLAT - Vice-Président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais
- Vincent LAVALLEZ – Directeur des Sports au Département du Pas-de-Calais

Le calendrier des réunions :

- Le jeudi 20 décembre 2018 à 18 heures à la Maison des Sports du Pas-de-Calais
- Le lundi 4 février 2019 à 18 heures à la Maison des Sports du Pas-de-Calais

Identification des forces/faiblesses/menaces/opportunités :

Menaces	Opportunités
<p>Les contraintes sécuritaires qui pèsent sur l'organisation de tous les événements sportifs et en particulier sur les plans grands</p> <p>Le contexte économique incertain, les contraintes budgétaires des acteurs publics, les risques de dérapage budgétaire dans l'organisation des JOP</p> <p>L'organisation des JOP et notamment les orientations que pourraient prendre le COJO, le processus de labellisation des sites et territoires encore mal défini et le risque de ne penser qu'aux sports et fédérations olympiques</p> <p>La concurrence des autres territoires et le risque de partir en ordre dispersé à l'échelle départementale et régionale</p> <p>La gouvernance du sport et notamment son évolution à venir et son caractère partagé rappelé par la loi NOTRE</p> <p>Le calendrier des JOP qui se raccourcit</p> <p>Echéances électorales (choix politiques)</p> <p>Le fonctionnement des équipements après les JOP</p> <p>Les équilibres territoriaux qui ne seront peut-être pas respectés (risque d'« oublier » certains territoires)</p> <p>L'opinion publique peut encore être partagée sur les JOP</p> <p>Les conditions d'accueil peuvent être suffisantes et notamment au regard du caractère estival des JOP, période au cours de laquelle les tensions sont fortes.</p>	<p>Les JOP sont en eux-mêmes une opportunité 2024</p> <p>La mobilisation déjà constatée des acteurs autour d'un projet fédérateur mais aussi la capacité de mobiliser d'autres domaines que le sport (culture, tourisme, éducation ...)</p> <p>La qualité des infrastructures actuelles et leur maillage</p> <p>La volonté de laisser un héritage et des grands événement « pré olympiques » qui vont permettre une mobilisation crescendo</p> <p>Le passage de la flamme olympique annoncé</p> <p>Événement qui peut contribuer à la promotion de l'image du Département et avoir des impacts économiques importants</p> <p>Redynamisation possible des pratiques sportives y compris à l'école et des manifestations déjà en cours.</p>

Forces	Faiblesses
L'expérience Pas-de-Calais 2012 et la dynamique qu'elle a engendré	Mode de gestion des équipements
Des structures existantes et diversifiées y compris dans le domaine du paralympisme	Des difficultés de mobilité dans certains territoires et une hétérogénéité des distances et des connexions avec Paris
Une forte capacité de mobilisation des acteurs sportifs, capables d'agir vite et en coordination	Un manque d'hébergements adaptés et/ou disponibles
Un très fort réseau de Collectivités impliquées dans le Département	Un contexte économique difficile dans le Département engendrant des difficultés sociales
Une proximité géographique avec Paris et une accessibilité remarquable	Un manque de culture sportive
Une expertise dans l'organisation des grands événements et dans l'accueil des délégations	Des difficultés par rapport aux langues étrangères
Des outils de partenariats existants	Des problèmes dans l'unité du mouvement sportif et une organisation territoriale encore inachevée
Le sens de la fête dans le Département	La faible présence des acteurs départementaux dans les réseaux nationaux et internationaux dans le domaine du sport
Un réseau de bénévoles investis	Une offre médicale qui pose des problèmes de proximité et de réactivité lorsque des sportifs de haut niveau ont besoin de soins
La jeunesse de la population	Un retard par rapport à d'autres territoires qui se sont déjà fortement mobilisés
	Un retour sur expérience de Pas-de-Calais 2012 mitigé sur certains points (niveau des délégations accueillies, nombre de touristes accueillis...)
	La dépendance des sites d'accueil aux choix des délégations (nous n'avons pas la main)

Analyse des grandes problématiques

Les éléments d'analyse réalisés au cours de la première réunion ont permis de dégager 4 thématiques regroupant la plupart des items développés.

Ainsi, il a été proposé aux participants à la deuxième réunion de l'atelier d'approfondir l'analyse sur les problématiques suivantes :

- Le bilan de l'opération Pas-de-Calais 2012
- Les conditions de réussite de l'accueil des délégations
- La mobilisation des acteurs départementaux autour de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 dans le Pas-de-Calais.

1) Le Bilan de l'opération Pas-de-Calais 2012 :

- Sur le plan sportif :

Le réseau, l'animation et le dynamisme associatifs, la rénovation ou la construction d'infrastructures sportives et la contractualisation avec certaines fédérations nationales, ont permis d'accueillir dans le Pas-de-Calais 47 délégations en juillet 2012 pour la préparation terminale des J.O. 2012. Des équipes « prestigieuses » sont venues se préparer dans le Département (en Judo, Gymnastique). De même, tous les continents ont été représentés. Cependant, la répartition de l'accueil de ces délégations fût inégale sur les équipements financés.

En termes de pratique sportive pour tous, les initiatives locales impulsées par la démarche du Pas-de-Calais ont permis aux associations sportives d'accroître leur nombre de licences. Le nombre de licenciés sportifs a augmenté de plus 15.000 sur la période 2007/2011. Cette dynamique n'a malheureusement pas perduré et l'objectif fixé d'atteindre les 400 000 licenciés est loin d'être atteint (environ 300 000 licenciés en 2016). Le Pas-de-Calais reste ainsi l'un des Départements dont le taux de licenciation est le plus faible.

- Sur le plan économique :

Le Pas-de-Calais a dynamisé son programme d'équipements sportifs par un investissement de 20 millions d'euros destinés à la rénovation ou la construction d'une quinzaine d'équipements répondant à des normes de haut niveau. Avec le Département, l'ensemble des collectivités ont investi 115 millions d'euros pour la rénovation et la construction d'équipements sportifs.

Par ailleurs, l'accueil de délégations nationales durant le premier semestre 2012, a permis d'évaluer les retombées économiques directes en hôtellerie, restauration et transports locaux à 1,8 millions d'euros.

Dès la fin des JO, cette dynamique est retombée. Seules quelques associations ou infrastructures (ASL, Boulogne Canoë Kayak, le stade couvert régional, Entente Lutte Côte d'Opale, AMGA) accueillent encore quelques délégations nationales.

- Sur le plan touristique :

L'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) du Pas-de-Calais a été mobilisée pour accueillir et guider les touristes et supporters dans les meilleures conditions :

- 400 professionnels du tourisme se sont inscrits dans une démarche « d'accueillir le Monde » ;

- Une charte a été créée, gage de qualité, d'un guide de l'accueillant, d'une plateforme de réservation régionale, d'un site « accès de la région transmanche », de documents pratiques présents dans les lieux d'arrivée et les offices de tourisme.

- Sur le plan promotionnel :

Plus d'un millier d'articles de presse ont été réalisés. Même les plus grands médias internationaux ont parlé de la démarche du Pas-de-Calais. Cet éclairage médiatique lié aux J.O. a profité au Département et lui a offert une véritable campagne mondiale de communication.

- Sur le plan « mobilisation de la population » :

A partir de janvier 2010, l'exposition « Au Cœur de l'Olympisme » a été accueillie dans 38 collèges représentant près de 20.000 élèves et 700 enseignants qui ont pu aborder de manière originale les programmes scolaires à travers l'Olympisme (histoire-géographie, mathématiques, arts plastiques, latin, français, etc.)

12 collèges ambassadeurs ont participé au projet « Torche Olympique » qui consistait à construire une torche dans la logique des véritables torches olympiques (montrer la culture, l'histoire locale et célébrer la flamme olympique).

En octobre 2011 et afin de préparer l'année de l'Olympisme, de la Jeunesse et du Sport, par la mobilisation de tous les services, le Département a lancé un grand appel à projets destiné aux associations, aux collectivités et aux établissements d'enseignements, autour de 4 thèmes forts : le nombre 2012, la notion de rendez-vous, le Pas-de-Calais accueille le Monde et les valeurs de l'Olympisme. 192 projets d'animation festive, sportive et/ou culturelle ont été présentés ; 115 000 personnes mobilisées.

Un J-100 Olympique en Pas-de-Calais : un défi lancé à la population le 18 avril 2012 pour donner le coup d'envoi du 100ème jour avant les Jeux et pour soutenir les Equipes de France (Opération Flash Mob : anneaux Olympiques réalisés sur différents lieux publics)

Un J-62 organisé le 26 mai 2012 sur le Cap Gris-Nez pour célébrer l'Olympisme et se tourner vers l'Angleterre. Une occasion pour la jeunesse du Pas-de-Calais de célébrer l'Olympisme et le Détroit du Pas-de-Calais, le passage vers l'Angleterre, terre Olympique. 2 000 personnes étaient présentes sur le site.

Le Mois Paralympique organisé du 12 mai au 13 juin 2012 a été l'occasion pour le Pas-de-Calais de mettre à l'honneur durant 1 mois, 22 initiatives des acteurs de la pratique sportive handicapée, de faire connaître cette pratique et de la vulgariser auprès de la population. Ce mois Paralympique a débouché sur la création d'un guide du Paralympisme, le 1er du genre en France.

156 jeunes ont participé aux Olympiades de la solidarité. Un projet pédagogique conçu et mis en œuvre avec les acteurs de la solidarité et les jeunes eux-mêmes (Découvrir un équipement sportif, assister à un évènement sportif, rencontrer des athlètes de haut niveau, participer à une olympiade).

Enfin, les membres du groupe ont convenu que les difficultés de coordination avec les acteurs institutionnels régionaux ont cependant été un frein à la dynamique. L'impossibilité de présenter d'une seule voix les atouts de nos territoires a parfois été mal perçue notamment par les partenaires internationaux. Elles ont généré des confusions parfois préjudiciables dans un certain nombre de partenariats.

2) Les conditions de réussite de l'accueil des délégations

Concertation départementale avec les acteurs du sport – Restitution intermédiaire (Phase diagnostic)

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques a précisé les modalités de mise en œuvre de la stratégie nationale en matière d'accueil de délégations dans le cadre des JOP de Paris 2024. Ainsi, un panel de 600 sites (dont 300 en Ile-de-France) sera labellisé sur la base d'un cahier des charges par discipline à l'échelle nationale. Ce catalogue sera ensuite transmis au CIO qui en fera la diffusion et la promotion auprès des fédérations nationales lors des JOP de Tokyo. Fort de l'expérience 2012 et de ses suites, le Pas-de-Calais doit pouvoir faire partie des Départements les plus actifs dans ce domaine. Pour ce faire, les échanges avec les participants de l'atelier ont permis d'identifier plusieurs leviers à mobiliser pour la mise en œuvre d'une stratégie efficace en la matière. Ainsi, il est apparu que celle-ci doit s'appuyer sur :

- Un réseau de partenariats forts tant sur le plan national qu'international. Sur ce plan, les acteurs du Pas-de-Calais peuvent s'appuyer sur des partenariats historiques mais pâtissent d'un manque de représentation au sein des instances nationales et internationales qui restent des portes d'entrée importantes pour le démarchage des équipes internationales ;
- Des équipements sportifs de qualité et aux normes internationales. Les investissements réalisés dans le cadre de « Pas-de-Calais 2012 » sont donc un réel atout pour le territoire. Certains équipements nécessitent cependant de nouveaux aménagements pour répondre à l'évolution des normes de pratique par exemple ;
- Une offre d'accueil en hébergement de qualité et adaptée aux besoins des sportifs. Là encore la stratégie 2012 a permis d'enclencher des partenariats mais qui sont à relancer. De même, un travail de mise à jour de la cartographie est à faire ainsi qu'un accompagnement des structures d'accueil dans la définition de leur offre à destination des sportifs (aménagement des repas, maîtrise de l'anglais, ...)
- Une offre de soins de proximité et répondant aux attentes. Un collectif qui prépare une compétition internationale a besoin d'une gamme de services de santé de proximité et réactif. Si pour les soins courants (médecine générale/kinésithérapie) ne semblent pas poser de problèmes, la disponibilité d'une offre plus spécifique (IRM, Scanner...) semble poser quelques difficultés
- Une stratégie coordonnée de promotion des territoires.

3) La mobilisation des acteurs départementaux autour des Jeux Olympique et Paralympiques autour de la question de l'héritage

L'héritage c'est-à-dire la trace que les Jeux Olympiques et Paralympiques doivent laisser dans la société française a été l'un des éléments essentiels du dossier de candidature de Paris. Sur la base de cet engagement, le COJOP encourage toutes les formes d'initiative visant à profiter de la perspective des Jeux pour engager, développer ou renforcer des actions en matière de promotion des pratiques sportives, des valeurs de l'olympisme ou de la culture.

Les participants de l'atelier ont unanimement reconnu qu'il s'agissait effectivement d'une réelle opportunité pour faire du Pas-de-Calais une terre de sportifs mais aussi de tenter de réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, d'organiser une réponse à la hauteur des enjeux du sport/santé ou d'engager des rapprochements encore plus importants avec l'éducation et la culture.

Les labels « Terre de Jeux »¹ et « Génération 2024 »² ont été identifiés comme étant des opportunités à saisir afin de promouvoir les pratiques sportives et en particulier auprès des plus jeunes. La jeunesse du Département est, en effet, un atout majeur de notre territoire. La capacité des acteurs

¹ Label annoncé par le COJOP lors du salon des Maires visant à reconnaître les territoires qui s'engagent dans une politique de mobilisation de la population autour de Paris 2024

² Label créé par le Ministère de l'Éducation Nationale à destination des établissements scolaires

à la mobilisation a été reconnu comme étant un indicateur de réussite de la mobilisation autour des JOP de 2024.

Les pistes de travail du plan d'actions :

Ces éléments d'analyse laissent donc apparaître 3 axes stratégiques de travail en matière de plan d'actions :

Axe 1 : Mettre en place une coordination à l'échelle départementale des actions initiées dans le cadre de Paris 2024 et s'intégrant dans la stratégie régionale dont le sport ;

Axe 2 : Mettre en place collectivement une stratégie en matière d'accueil de délégations étrangères ;

Axe 3 : Mettre en place collectivement une stratégie en matière de mobilisation de la population et en particulier des plus jeunes autour des JOP 2024 dans une logique sport/santé et de citoyenneté.

La professionnalisation du champ sportif départemental

Présentation de l'atelier

Les enjeux :

Les métiers du sport font partie des métiers les plus attrayants pour les jeunes. Ils répondent, par ailleurs, à des besoins de plus en plus importants de la population en matière de loisirs, de santé et de bien-être. Paradoxalement, seuls 1500 salariés dans ce secteur sont recensés dans le Pas-de-Calais (contre 8000 à l'échelle régionale et 124 000 en France). Il existe donc en la matière un véritable potentiel à exploiter.

L'animatrice de l'atelier :

L'atelier a été animé par Julie VANDEWALLE, Professeur de Sports à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais.

Le calendrier des réunions :

- Le jeudi 20 décembre 2018 à 15 heures à la Maison des Sports du Pas-de-Calais
- Le jeudi 7 février 2019 à 15 heures à la Maison des Sports du Pas-de-Calais

Identification des forces/faiblesses/menaces/opportunités

Menaces	Opportunités
<p>Les financements : baisse des aides publiques (et notamment des aides à l'emploi), difficulté de pérennisation des emplois, coûts des emplois</p> <p>Le cadre institutionnel : manque de visibilité, évolution de la gouvernance, incertitude de la politique sportive nationale, manque de lisibilité, réforme de l'État, réforme du code du travail, la complexité de la réglementation.</p> <p>L'évolution du système de formation : disparition des diplômes professionnels, complexité des paysages (jeunesse et sports / STAPS), ubérisation des diplômes.</p> <p>L'organisation du mouvement sportif : besoin d'un dépoussiérage et de transversalité, le vieillissement des cadres salariés, le désengagement et diminution du bénévolat, manque d'évolution des carrières.</p>	<p>Le soutien économique : aides publiques.</p> <p>Le cadre institutionnel et les mutations de l'environnement : changement de modèle de gouvernance, Paris 2024, Brexit.</p> <p>Le développement et la transition vers un nouveau modèle économique : création de nouveaux modèles, développement de l'ESS, potentiels de développement par rapport aux licenciés (sport comme un outil de réponse à des besoins de société : sport santé, sport de nature).</p> <p>Répondre aux volontés de développement des fédérations sportives</p> <p>Elargir les partenariats vers le privé (mécénat, sponsoring).</p>

Forces	Faiblesses
<p>Le poids du réseau associatif et son organisation : nombre d'associations important entraînant des besoins d'encadrement, nombre important de bénévoles</p> <p>Un fort potentiel : vivier d'emplois important, public jeune, demande sociale et sociétale en hausse</p> <p>Le soutien financier : les aides du Département, des communes et des intercommunalités (moyennement dossiers compliqués) et les aides de l'État (CNDS)</p> <p>L'essor de nouvelles activités : développement du secteur tourisme, sport santé, sports de nature</p> <p>Le professionnalisme et la compétence des cadres : un apport de compétences favorable à la pérennisation des structures.</p>	<p>Une offre de formation : insuffisante, peu ou pas adaptée, complexe (Education Nationale, Jeunesse et Sports, fédérations, branches professionnelles, universités), peu lisible (y compris sur la question des financements), à la fois pour les salariés et pour les bénévoles.</p> <p>Une dichotomie entre bénévoles et salariés</p> <p>Un modèle économique non adapté : multiplicité des appels à projets, travail dissimulé (beaucoup d'activités faites par des « bénévoles » rémunérés par des fiches de frais, détournement du service civique, etc.), difficulté de pérennisation des postes (visibilité à long terme), coût de l'emploi élevé au regard du faible coût de la licenciation, financements de l'emploi.</p> <p>Une concurrence des associations entre elles (par défaut de mutualisation et en lien avec des objectifs différents) et des diplômes entre eux.</p> <p>La structuration des fédérations : stratégies fédérales différentes, beaucoup de petites associations => la professionnalisation est très variable d'une fédération à une autre.</p> <p>Le manque d'offres d'emplois par rapport au nombre de personnes formées : quel taux d'insertion dans le sport</p> <p>La difficulté d'être employeurs.</p> <p>Le caractère atypique des emplois : travail le soir et week-end, temps partiel, saisonnier, etc.</p> <p>La méconnaissance du dispositif d'apprentissage, qui est peu utilisé et auquel peu de structures employeuses peuvent bénéficier.</p>

Analyse des grandes problématiques

Les éléments d'analyse réalisés au cours de la première réunion ont permis de dégager 4 thématiques regroupant la plupart des items développés.

Ainsi, il a été proposé aux participants à la deuxième réunion de l'atelier d'approfondir l'analyse sur les problématiques suivantes :

- Le poids du réseau associatif et sportif en particulier
- Le financement de l'emploi sportif
- La structuration de l'activité
- L'offre de formation.

1) Le Poids du réseau associatif sportif :

Les participants ont convenu que le mouvement sportif dispose d'un poids assez considérable dans le Département. Cette position doit pouvoir offrir d'importantes perspectives de professionnalisation. Il a ainsi pu être déterminé que le Pas-de-Calais compte environ 24 000 associations sportives dont 3 140 associations sont affiliées à une fédération (soit 13% du volume total contre 51 % au niveau national) pour 294 220 licenciés. Par ailleurs, il semble qu'une dynamique positive s'installe puisqu'en 2017, 25% des créations d'association dans le Département étaient des associations sportives. Cette croissance ne semble cependant pas profiter aux fédérations sportives. En effet, en 2001 et 2017, elles ont perdu 16 % de leurs associations en Région Hauts-de-France. Il apparaît donc une certaine vitalité du tissu associatif sportif départemental mais qui ne semble pas profiter aux fédérations sportives traditionnelles.

Par ailleurs, les données disponibles sur l'évolution du bénévolat viennent également démontrer une dynamique plutôt positive. Ainsi, une étude de 2017³, montre :

- que 22 000 000 de français de 18 ans et plus ont une activité bénévole (43% de la population) ;
- qu'entre 2002 et 2017 le temps consacré au bénévolat à augmenter de 30 % en moyenne.

Au plan départemental, il est estimé que 105 000 bénévoles exercent dans les associations dont 16 000 au sein des associations sportives (15%)

Enfin, en matière d'emplois, les éléments statistiques font également la démonstration d'une augmentation progressive du nombre de salariés dans le secteur du sport. Ainsi, au niveau national, les effectifs salariés privés du champ sont passés de 108 568 à 124 286 postes entre 2010 et 2015 (soit une augmentation de près de 15%). Dans le Pas-de-Calais, 40 325 personnes travaillent au sein d'association dont 2.8% dans le champ sportif (1 130 salariés soit 1% des effectifs salariés nationaux du secteur).

Ainsi, il apparaît que la dynamique plutôt favorable des associations sportives au plan national et départemental ne semble pas bénéficier à l'emploi sportif dans le Pas-de-Calais. Les effectifs salariés des associations sportives ne représentent que 1% des effectifs nationaux alors même que les besoins sont nombreux. Aucune étude ou outils d'analyse ne semble cependant à disposition pour venir apporter des explications à cette situation pour le moins paradoxale. De même, la situation est encore

³ Enquête CRA sur le bénévolat en France en 2017 - <https://fonda.asso.fr/ressources/le-benevolat-en-france-etat-des-lieux-et-tendances>

plus complexe si nous voulons mieux caractériser la situation des structures qui ne relèvent pas de giron fédéral.

2) Le financement de l'emploi sportif :

Le groupe a sur ce point tenté de recenser les différentes aides publiques disponibles pour accompagner l'emploi sportif associatif. Il est donc apparu que l'Etat et les Collectivités disposaient de dispositifs d'aides à l'emploi. Cependant, il a semblé difficile de pouvoir en dresser une liste exhaustive. De même, aucun participant n'a pu préciser les conditions d'intervention de chacun de ses dispositifs.

Par ailleurs, les participants ont unanimement convenu que le contexte budgétaire des puissances publiques n'était pas propice au développement de l'emploi au sein des associations sportives. Cependant, le centre de ressources des DLA au travers d'une publication ([Comment financer un emploi au service du projet associatif ?](#)) a démontré que les associations disposaient en fait de 3 leviers pour financer l'emploi : les aides publiques, le développement de nouvelles activités et l'évolution du modèle économique. Ce constat est vérifié par l'enquête réalisée par la DDCS auprès des structures bénéficiant d'une convention pluriannuelle au titre de l'aide à l'emploi sportif. Ainsi, 92.8% d'entre elles estiment que le poste sera pérennisé et pour 50% d'entre elles en raison de la diversification de l'offre que le poste a permis de réaliser.

Enfin, la croissance de la consommation en biens et services sportifs par la population (1,8% du PIB en 2013 et en croissance de 4,5% par rapport à 2012 ; Source Les chiffres clefs du Sport – Ministère des Sports/INJEP, http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/chiffres_cles_du_sport_2017.pdf) ne semble pas profiter à l'emploi sportif associatif départemental.

En conclusion, il apparaît qu'un chantier sur l'amélioration des connaissances des aides publiques à l'emploi sportif serait utile à l'échelle départementale. De même, un travail sur les diversifications de l'offre associative sportive (dans le domaine du sport/santé par exemple) pourrait offrir des perspectives nouvelles en matière de professionnalisation.

3) La structuration de l'activité

La récente publication d'une étude conduite par le CNOSF sur les plans de développement des fédérations est venue compléter l'analyse du groupe⁴. Ainsi, au plan national l'élaboration des plans de développement s'inscrit dans un contexte de forte transformation pour les acteurs sportifs nationaux et locaux ainsi :

- 91 % des fédérations et membres associés du CNOSF constatent une baisse des aides financières des collectivités territoriales ;
- 54 % de ceux connaissant une baisse de licenciés constatent une concurrence forte de l'offre commerciale.

Les plans de développement reflètent la dynamique des fédérations pour renouveler leur offre sportive :

- 79 % des fédérations ont mis en place de nouvelles offres de pratique (loisir, bien-être, santé...) en réaction à leur hausse ou baisse de licenciés.
- 86 % ont une politique de sport santé, 61 % dans le sport mixité et 59 % dans le sport, éducation, mixité, citoyenneté.

⁴ Etat des lieux des fédérations françaises sportives et membres associés du CNOSF – Février 2019

Les fédérations sportives entament donc une transformation majeure de leur offre et de leur organisation. Cette transformation répond à des contraintes externes importantes mais aussi des perspectives de développement nouvelle (sport/santé, sports de nature...).

Les échanges au sein du groupe laissent cependant apparaître que le ruissèlement de ses stratégies nationales ne semble pas encore être une réalité alors même que le Département dispose de vrais atouts à faire valoir dans de nombreux domaines.

4) L'offre de formation

Les questions liées à l'offre de formation aux métiers du sport ont été nombreuses. Les échanges ont notamment porté sur la diversité des formations proposées par les différentes institutions en charge de la qualification des professionnels du sport. Les Ministères en charge des Sports et de l'Enseignement Supérieur disposent de leur propre appareil de formation. La branche professionnelle propose également une offre de formation de plus en plus importante.

Les données à disposition font apparaître des taux d'insertion professionnelle plutôt très bons mais tous les participants ont convenu qu'il était très difficile pour un employeur d'identifier le niveau de qualification à rechercher en fonction de leur projet de recrutement.

Les pistes de travail du plan d'actions :

Ces éléments d'analyse laissent donc apparaître 4 axes stratégiques :

Axe 1 : Améliorer la connaissance du champ associatif départemental pour mieux identifier ses forces et faiblesses en matière de professionnalisation

Axe 2 : Accompagner les acteurs qui souhaitent s'engager dans la professionnalisation de leur association au travers d'outils favorisant une meilleure connaissance des financements possibles

Axe 3 : Accompagner le mouvement sportif sur la nécessaire démarche diversification de son offre

Axe 4 : Renforcer la connaissance de l'appareil de formation aux métiers du sport.

Le développement de la pratique sportive féminine

Présentation de l'atelier

Les enjeux :

Les questions d'égalités femmes/hommes prennent de plus en plus de place dans le débat public. L'accès à la pratique sportive constitue une des composantes de ces problématiques tant les écarts sont importants entre les hommes et les femmes. A l'échelle du Pas-de-Calais, ses inégalités sont encore plus flagrantes puisque seuls 34,7% des licenciés sont des femmes contre 37% en Région et 37,8% en France.

Les animateurs de l'atelier :

L'atelier a été animé par Thierry TOURDOT, chef du service Développement des Pratiques Sportives à la Direction des Sports du Département du Pas-de-Calais

Le calendrier des réunions :

- Le jeudi 13 décembre 2018 à 17 heures 30 à la Maison des Sports du Pas-de-Calais
- Le jeudi 24 janvier 2019 à 15 heures à la Maison des Sports du Pas-de-Calais

Identification des forces/faiblesses/menaces/opportunités

Menaces	Opportunités
<p>Changement des mentalités lent ce qui implique des retards encore très importants dans l'égalité Homme/Femme. Ces stéréotypes de genre contribuent à exclure les femmes de certaines pratiques sportives (effet discriminatoire encore très marqué)</p> <p>Contexte éco et social peu favorable, même remarque que pour la mobilité, celui-ci est encore aggravant pour les femmes. L'absence de modèle sportif dans la famille et plus particulièrement chez la mère n'incite pas les jeunes filles à la pratique sportive. Par ailleurs quand une pratique sportive existe chez la mère celle-ci n'est pas valorisée</p> <p>Les médias sont encore trop orientés vers le sport masculin</p> <p>La lourdeur administrative n'incite pas les structures à saisir les opportunités de financement qui pourraient exister</p> <p>Tendances à une baisse des financements</p> <p>Un secteur rural encore plus concerné par les inégalités causes : mobilités, déficit d'équipement sportif, mentalités</p> <p>Les différences salariales s'observent de manière plus marquée dans le sport</p> <p>Interrogation sur la construction psycho sociale de la femme en regard du modèle traditionnel familial Les élus ont-ils une réelle volonté de développer la pratique sportive féminine ?</p>	<p>Changement des mentalités d'un point de vue général (très souvent influencé par des lois, règlements.) le sport ne fait pas exception à cette règle : les choses avancent doucement (cf. 1 menaces)</p> <p>Des nouvelles offres sportives se développent et semblent répondre aux attentes féminines</p> <p>Le sport à l'école via l'EPS reste obligatoire et peu parfois susciter des vocations</p> <p>L'ouverture de nouvelles compétitions officielles à destination des femmes permet de changer l'image de la femme dans sa pratique sportive. De même la réglementation impose parfois la mixité dans les pratiques ce qui impose une attention toute particulière au sport féminin.</p> <p>Les résultats sportifs des équipes féminines contribuent à développer la médiatisation du sport féminin et suscite des vocations</p> <p>Société de l'image et culte du corps « sain » : un atout si bien encadré</p> <p>Ouverture de nouveaux champs possible : sport féminin et entreprise,</p> <p>Modification des programmes JO de plus en plus mixte</p>

Forces	Faiblesses
<p>Prise de conscience collective des institutions, partenaires, conséquence mise en place d'outils favorisant le développement de la pratique féminine</p> <p>Outil pédagogique mis en place dès le plus jeune âge pour lutter contre le déterminisme des genres</p> <p>La femme semble très attirée et motivée par le sport santé, bien être, loisir qui est au cœur des priorités actuelles</p> <p>Le potentiel de développement reste très important</p> <p>Des moyens financiers sont fléchés sur le développement de la pratique féminine</p> <p>Des créneaux maman/enfants se développent et répondent aux attentes des femmes</p> <p>Utilisation de formes de pratique compétitive ou non innovantes (ex du canoë mixte ou foot en pratique mixte) et favorisant la mixité</p> <p>Non mixité avec des publics éloignés de la pratique pour prendre le contrôle de leur pratique (personnes obèses, en surpoids, seniors, ...)</p> <p>Non mixité pour permettre l'autonomie du contrôle de la pratique (surtout dans les pratiques traditionnellement masculines)</p> <p>Non mixité pour permettre la mise en valeur des corps (ex de la piscine)</p>	<p>Manque de cadre féminin (sportif dirigeantes, officielles), de plus le peu de reconnaissance des cadres formées ne semble pas encourager l'investissement des femmes dans une formation. Peu de formation sur le sujet et à destination des femmes.</p> <p>La mobilité est un frein à la pratique sportive en général mais il semble que ce facteur touche plus drastiquement les femmes</p> <p>Les mentalités actuelles font que le temps libre reste encore nettement inférieur pour les femmes. L'organisation des temps de pratiques n'est pas optimale (souvent pendant la garde des enfants, tard en soirée)</p> <p>Le coût du sport semble être un frein encore plus conséquent pour les femmes</p> <p>L'image au corps est un facteur d'arrêt de la pratique, en particulier chez les ados qui subissent un changement important du corps.</p> <p>Un espace public prioritairement aménagé pour le sport masculin. Faible pourcentage de structures réservées aux femmes.</p> <p>De nombreux clubs exclusivement masculin ou mixte mais peu de club féminin</p> <p>Un modèle sportif fédéral très orienté vers la compétition qui n'est pas la priorité des pratiquantes, perçu comme trop contraignant (pratiques codifiées, d'affrontement, compétitives, ...)</p> <p>Une pratique sportive scolaire calquée sur le fédérale ne favorisant pas la découverte de nouvelles pratiques</p> <p>La grossesse semble être une cause à l'arrêt définitive de la pratique sportive. Alors qu'il existe un déficit d'information sur les bienfaits de la pratique sportive durant cette période</p> <p>Peu d'image de mère sportive pour les ados (en regard du modèle homme père sportif)</p>

Analyse des grandes problématiques

Les éléments d'analyse réalisés au cours de la première réunion ont permis de dégager 3 thématiques regroupant la plupart des items développés.

Ainsi, il a été proposé aux participants à la deuxième réunion de l'atelier d'approfondir l'analyse sur les problématiques suivantes :

- Pratique sportive féminine et cycles de vie
- Sport féminin et offre de pratiques
- Sport féminin et image de soi/santé


1) Pratique sportive féminine et cycles de vie :

37% des femmes se déclarent non pratiquantes (contre 31% pour les hommes)

Entre 14 et 20ans, l'abandon de la pratique féminine sportive est plus importante chez les filles (-45%) que chez les garçons (-35%). Si l'adolescence est une période déterminante, les années précédant la 30ne le sont tout autant. Après 25ans, l'écart se creuse entre H et F avec un taux de pratique de 93% pour les H de 26 à 29 ans contre 78% pour les F du même âge. (INJEP mars 2017)

Situation dans le Pas de Calais en 2015 :

part des femmes parmi les licenciés sportifs en 2015				
	0/14ans	15/29 ans	30/59 ans	60 ans et plus
CC Sud artois	39,9%	29,0%	29,6%	49,8%
CC Osartis Marquion	39,8%	32,0%	26,5%	34,3%
CU Arras	38,9%	29,7%	34,3%	50,7%
CC campagne artois	39,9%	29,3%	31,3%	48,4%
CC ternois	36,9%	28,7%	28,5%	46,9%
CC 7 vallées	36,9%	21,4%	23,1%	36,6%
CC 2BM	41,5%	31,6%	30,6%	36,7%
CAB	36,4%	28,3%	25,8%	33,5%
CC DS	39,4%	22,8%	24,3%	30,9%
CC PL	38,3%	27,4%	25,6%	26,0%
CC PO	38,9%	27,8%	27,8%	37,3%
CAC	38,9%	29,9%	28,7%	35,4%
CC T2C	42,6%	25,8%	26,2%	41,2%
CAPSO	40,5%	29,8%	29,0%	39,3%
CABBALR	40,5%	28,1%	26,0%	35,1%
CALL	38,5%	27,2%	24,1%	38,2%
CAHC	38,6%	27,2%	27,6%	34,3%
CC HPM	43,8%	28,8%	32,1%	49,7%
CC RA	41,5%	32,6%	34,2%	28,3%
France	39,7%	32,5%	35,1%	45,2%

 supérieure à la moyenne

Commentaires : dans les tranches d'âges 15/29 et 30/59 tous les % sont en dessous de la moyenne en France avec entre 1 et 9 points de différence. Alors que pour la tranche 0/14, les % sont au-dessus, voire très au-dessus de la moyenne nationale.

Le taux de pratique est plus faible chez les Femmes que chez les Hommes sauf parmi les titulaires d'un diplôme de niveau supérieur au bac. Le pourcentage de femmes non pratiquantes correspond avec l'âge et est lié à une faible insertion sociale ou économique. Parmi les personnes non diplômées, 38% des femmes ne font pas de sport (contre 20% pour les H) et au-delà de 54 ans, plus de la moitié d'entre elles ne pratiquent aucune activité physique ou sportive. Une femme ayant un diplôme de niveau supérieur à Bac+2 à 50% de chances en plus de pratiquer une activité physique ou sportive qu'une femme ayant un diplôme de niveau Bac. La pratique sportive des jeunes filles semble aussi corrélée au niveau de diplômes des parents et aussi au niveau de revenus du foyer. 44% des filles (64% chez les garçons) dont les parents n'ont aucun diplôme font du sport contre 76% (92% pour les garçons) quand au moins un des deux parents a un diplôme supérieur. L'écart entre les sexes est même de 30 points dans les foyers les plus défavorisés en termes de revenus.

Les raisons d'abandon « extra sportives » sont prépondérantes : contraintes professionnelles, contraintes scolaires, contraintes familiales, contraintes de santé, lassitude, manque d'offre ou de créneaux horaires attrayants ...

Les contraintes matérielles et logistiques pèsent lourd, notamment sur les enfants des classes populaires et sur les filles dont la mobilité physique est beaucoup plus contrainte et encadrée. On peut observer que ce sont les jeunes filles des milieux populaires qui quittent précocement les activités sportives, dès 14 ans le plus souvent. On peut aussi y voir un lien avec les entrées dans les filières scolaires courtes (les lycéens des filières générales et technologiques sont plus sportifs que les collégiens et bien plus encore que les élèves inscrits dans les formations professionnelles, l'écart de pratique sportive entre les deux sexes est de 31 points chez les élèves de CAP/BEP alors qu'il n'est que de 18 points chez les lycéens de filières générales) et une implication plus forte dans la vie domestique de la famille. La préparation à l'entrée dans le monde du travail ainsi que l'importance des représentations sociales et culturelles de ce qui leur convient sont aussi autant d'obstacles à une pratique sportive chez les jeunes filles.

En général, les caractéristiques des femmes non pratiquantes sont : femmes urbaines ou suburbaines des milieux populaires, mère de famille célibataire avec enfant ou femmes issues des populations les plus âgées en milieu rural

- Une femme en couple sans enfant a 40% de chances en plus d'être pratiquante qu'une femme en couple avec enfant
- 28% des non pratiquantes ont un enfant de moins de 6 ans.
 - Parmi les non pratiquantes (37%), on observe une surreprésentation des « bas revenus » 41% ; des « classes moyennes » 41% ; des « ouvriers » 43% et des « retraités » 46%.
 - Au quotidien les femmes disposent de 40 minutes de temps libre en moins que les hommes.

2) Sport féminin et offre de pratiques

Les pratiques sportives des enfants et des adolescents font l'objet de combinaisons multiples, selon le sexe et l'origine sociale. L'exclusivité de la pratique sportive est plutôt le fait des familles populaires où le sport est pris très au sérieux, en particulier comme élément de construction de l'identité masculine. Dans les familles dites « intellectuelles », les activités entre les filles et les garçons sont donc moins sexuées. Chez les cadres du secteur privé, il s'agit d'occuper les enfants (lutter contre l'oisiveté) et favoriser un entre soi social, peu importe l'activité, mais le sport est vu positivement comme le véhicule des valeurs de compétitions et de dépassement de soi, et comme le moyen de développer un habitus corporel distinctif. Dans les classes populaires, au contraire des familles à fort capital culturel et économique, les pratiques de loisir et l'école sont strictement séparées (les activités extrascolaires ne sont pas envisagées comme capital culturel susceptible d'être mis au service de la réussite scolaire). Dans les familles défavorisées, le sport est plus profondément investi en tant qu'outil de construction de la masculinité.

L'organisation du sport en club, les politiques publiques sportives locales et les équipements de pratique libre favorisent les garçons en termes d'offre comme de médiation. Les loisirs sportifs mis en place par les pouvoirs publics, les associations et les fédérations sportives reproduisent donc les stéréotypes et les discriminations entre les sexes. Par exemple par rapport aux fédérations sportives, plus la pratique est structurée, codifiée institutionnalisée, moins elle comprend de femmes. Alors que les femmes peuvent pratiquer toutes les activités, une trentaine de fédérations environ comptent moins de 20% de licenciées féminines.

L'encadrement sportif en club perpétue les inégalités hommes/femmes, en effet cet encadrement des activités sportives des filles et des garçons est très genré. Les associations sportives sont aussi majoritairement dirigées par des hommes, même s'il s'agit de sports dits féminins. Les encadrants les plus diplômés ou les plus expérimentés sont tendanciellement réservés aux garçons.

En termes d'offre, la référence au sport de haut niveau et la primauté de la compétition sur le loisir, commencent dès l'enfance. La pratique des jeunes est envisagée en miroir de celle des adultes, et les garçons sont généralement davantage poussés à l'exploit sportif et à la compétition que les filles.

Concernant la pratique sportive libre, celle-ci est presque exclusivement masculine. En effet les valeurs de virilité et d'entre soi masculin sont confortées. « La persistance du masculin neutre, voire le ciblage privilégié des garçons est équivalent à une discrimination institutionnalisée. Cet état de fait est justifié ou validé par le surinvestissement de l'école par les filles et donc la nécessité d'équilibrer la moins bonne réussite scolaire des garçons, quand il ne passe pas inaperçu. Dans ce cas, les discours abstraits, valorisant les valeurs du sport, où « tout le monde peut participer », relèvent en réalité du masculin neutre. Par effet d'entraînement, les activités « destinées » aux garçons sont investies par eux. Alors, la pratique sportive libre valide donc l'appropriation de l'espace public par les garçons et à l'âge adulte par les hommes ». Pour exemple, la part des femmes des QPV parmi l'ensemble des femmes licenciées est très inférieure à celle des hommes (2,8% contre 4,2%).

Enfin les filles se sentent souvent moins compétentes ou accordent au sport moins de valeur que les garçons. Les perceptions collectives parlent de « sport » en général (en fait masculin) et des « sports féminins » (à la marge et dévalorisés). Si les 4 activités suivantes sont les plus choisies par les femmes, à savoir la marche, le vélo, la natation et la gymnastique. Elles sont deux fois moins nombreuses que les hommes à détenir une licence sportive et trois fois moins nombreuses à participer à des compétitions.

3) Sport féminin et image de soi/santé

« En cohérence avec l'éloignement vis-à-vis d'une pratique trop intense, le goût pour la compétition ou l'envie de performer ne sont que rarement cités comme principaux ressort de la pratique sportive. Seulement 9% des sportifs évoquent ces facteurs comme l'un de leurs deux principales motivations. En revanche, la « santé » (46%), la « détente » (36%), le « plaisir » (33%) ou encore « l'amélioration de l'apparence physique » (30%) sont les plus citées. »

La recherche de détente progresse jusqu'à atteindre 44% chez les quadragénaires. Pour les sportifs de cette tranche d'âge, c'est le 1^{er} motif de pratique. Les plus jeunes insistent sur le plaisir et l'amusement. Les hommes étant plus séduits par cet aspect que les femmes (35% contre 31%). En revanche, les femmes attendent de la pratique physique et sportive une amélioration de leur apparence et de leur forme (38% contre 25% chez les hommes). C'est le 2^{ème} motif invoqué pour la tranche d'âge des 20/29 ans juste derrière la santé. Les plus diplômés, les cadres et les employés sont également les plus nombreux à citer cette motivation à faire du sport (35%).

Interrogés sur leur principale raison de leur absence de pratique, 25% des non pratiquants invoquent des problèmes de santé. Chez ces non pratiquants, 33% évoquent des maladies chroniques, 33% des problèmes de surpoids, 38% des problèmes d'obésité et 45% jugent leur état de santé « mauvais ».

Si l'activité physique et sportive évoque auprès de tous la santé et le bien-être, les non pratiquants (catégorie où les femmes sont surreprésentées) évoquent ou pointent les efforts, la fatigue ou encore les difficultés et les contraintes, mais par contre, ils ne seraient pas hostiles à envisager un produit sportif adapté (approche douce, bien être, plaisir, ...).

Lorsqu'elles font du sport, les personnes en moins bonne santé choisissent pour 52% d'entre elles une activité de type « marche et marche » et en seconde position une activité aquatique ou nautique.

6 personnes sur 10 considèrent que la moindre participation des filles à la compétition sportive s'explique principalement par un manque d'encouragement et non par un manque de capacités suffisantes ou un défaut de goût pour la compétition. Dans le domaine du sport, la médiatisation des sportifs est largement supérieure à celle des sportives qui demeurent beaucoup plus jugées sur leur aspect esthétique que sur leurs performances.

L'image de soi à laquelle est renvoyée la personne dans l'activité physique et sportive prend un aspect souvent prégnant chez les femmes et est source de tensions et d'inquiétudes.

Les pistes de travail du plan d'actions :

Ces éléments d'analyse laissent donc apparaître les axes stratégiques de travail suivants :

Axe 1 : Mettre en œuvre un plan de sensibilisation à la hauteur des enjeux et prenant en compte les freins identifiés

Axe 2 : Favoriser la mixité au sein des équipements sportifs.

Axe 3 : Favoriser les formes de pratiques sportives et physiques adaptées, mixtes ou non, permettant à chaque femme de développer son potentiel en sérénité.

Bibliographie :

- Rapport d'études INJEP janvier 2019 « baromètre national des pratiques sportives 2018 »
- INSEP « les pratiques sportives en France » résultats de l'enquête menée en 2000 par le Ministère des sports et INSEP
- Ministère des sports « la féminisation du sport en France »
- Dossier « faire du sport, une course contre le temps » les sportives magazine mai 2018
- ANDES « la place du sort féminin dans les politiques sportives locales » 2018
- CAIRN info « point de repère-la pratique sportive en France : évolution, structuration et nouvelles tendances » Patrick Mignon janv. 2015
- CAIRN info « le corps sportif : un capital rentable pour tous ? » Catherine Louveau 2007
- Revue française de pédagogie « filles-garçons : socialisation différenciée ? Marie Duru-Bellat 2006
- Ministère des sports « stat-info : le sport chez les jeunes de 12 à 17 ans » octobre 2002
- « Inégalités et différences filles-garçons dans les pratiques sportives et culturelles des enfants et des adolescents » Marie Cécile Naves et Sylvie Octobre janvier 2014
- Ministère des sports « les 1ers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques sportives et physiques en France » décembre 2010
- INSEE « pratiques physiques et sportives des femmes et des hommes : des rapprochements mais aussi des différences qui persistent » nov. 2017
- Les chiffres clés de la féminisation du sport en France Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports 2012/2013/2014
- CR des travaux du groupe de travail départemental sur le sujet (19/12/18 et 24/01/2019)

<https://www.google.fr/amp/s/france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/pas-calais/boulogne-mer/montreuil-mer-equipe-100-masculine-natation-synchronisee-lutter-contre-prejuges-1648164.amp>

L'accessibilité de l'offre sportive aux personnes en situation de handicap

Présentation de l'atelier

Les enjeux :

Le Département du Pas-de-Calais compte près de 90 000 personnes en situation de handicap dont la très large majorité ne pratique pas une activité physique. Ce constat pose d'indéniables problématiques en matière d'égalité des chances, de socialisation, de santé ou de bien être pour une population déjà fragilisée. Les acteurs du champ sportif doivent donc se mobiliser pour apporter des solutions.

Les animateurs de l'atelier :

L'atelier a été animé par Virgil ROUX, Professeur de Sports, à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais.

Le calendrier des réunions :

- Le mardi 11 décembre 2018 à 15 heures à la Maison des Sports du Pas-de-Calais
- Le mardi 5 février 2019 à 15 heures à la Maison des Sports du Pas-de-Calais

L'identification des forces/faiblesses/menaces/opportunités

Opportunités	Menaces
<p>Les valeurs portées par le sport (partage, échanges) sont des vecteurs d'intégration des personnes en situation de handicap</p> <p>La loi de 2005 et l'échéance 2021 Ad'Ap, plus globalement le développement des questions sur une société plus inclusive portées par les acteurs politiques</p> <p>Le sport peut jouer un rôle de soutien de la cellule familiale (relations avec qui ou entre qui ?)</p> <p>Le sport peut être un vecteur de sensibilisation aux problématiques du handicap et de valorisation des personnes en situation de handicap.</p> <p>Les initiatives prises par de nombreux acteurs sur le thème soit au travers d'événements ou de manifestations</p> <p>La disponibilité des participants et des acteurs dont le CDOS</p> <p>Les JO Paralympiques 2024 sont l'occasion de générer une dynamique et peuvent permettre de promouvoir la France et le sport français.</p>	<p>Risque d'usure des participants et des acteurs si les propositions ne débouchent sur rien</p> <p>Une motivation des acteurs parfois hétérogène.</p> <p>Le regard de la société et les phénomènes d'exclusion parfois encore constatés.</p> <p>Les jeux Paralympiques ne reflètent pas toute la diversité des pratiques accessibles aux personnes en situation de handicap.</p> <p>La raréfaction des moyens financiers</p> <p>Les inégalités territoriales et notamment les différences Rural / Urbain</p>

Forces	Faiblesses
La loi et notamment l'obligation de scolariser tous les élèves	Les problèmes de coût (des transports, du matériel)
La prise en compte de la problématique par l'Education nationale (formation des enseignants, développement du sport partagé dans le cadre de l'UNSS et l'USEP...)	Une connaissance du champ à encore approfondir auprès des acteurs sportifs (méconnaissance du handicap)
L'offre de formation existante	Une faible professionnalisation des structures et difficulté dans la formation des acteurs associatifs au handicap
Le développement des partenariats et des échanges qu'ils génèrent	La diminution des aides publiques
L'envie et la volonté des participants	Un éloignement des structures parfois important
La volonté politique de promouvoir une société plus solidaire et inclusive	Des difficultés toujours persistantes en matière d'accessibilité des structures (accès PMR et créneaux)
La diversité de l'offre sportive (Clubs, ligue) et un réseau de structures important sur le territoire du 62	Des politiques d'inclusion encore trop faibles
Un nombre important de structures adaptées sur notre territoire	
Les bénéfices de l'Activité Physique sur la Santé et l'Handicap	
Une offre sportive pouvant être adaptée à chacun et s'ouvrant au développement de la pratique pour tous	
Une ouverture d'esprit sur la pratique, les fédérations, les pratiquants.	

Analyse des grandes problématiques :

Les éléments d'analyse réalisés au cours de la première réunion ont permis de dégager 4 thématiques regroupant la plupart des items développés.

Ainsi, il a été proposé aux participants à la deuxième réunion de l'atelier d'approfondir l'analyse sur les problématiques suivantes :

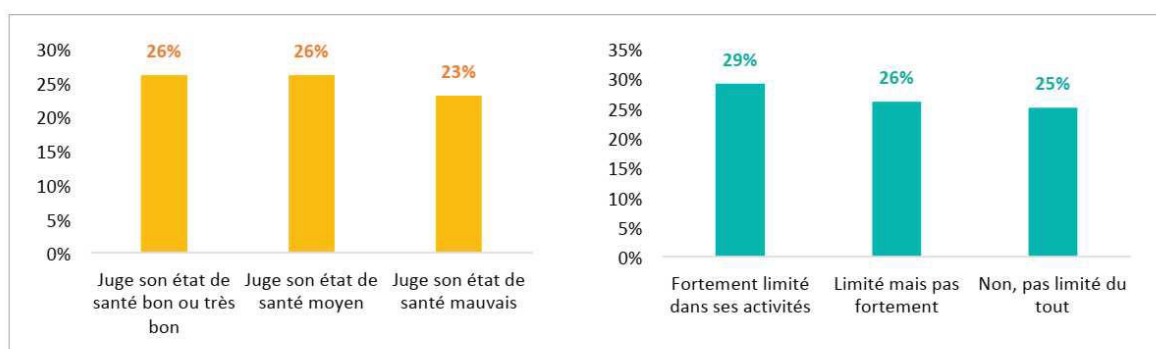
- La pratique sportive des personnes en situation de handicap
- La représentation du handicap et de l'activité physique et sportive
- L'encadrement et la formation.

1) La pratique sportive des personnes en situation de handicap

Le Baromètre national des pratiques sportives 2018 présenté par le Ministère des Sports en janvier 2019 laisse apparaître que « 26 % des personnes qui se déclarent en situation de handicap se disent prêtes à découvrir une activité physique dans les prochains mois » (contre 25% pour la population totale). Plus globalement, cette même étude montre que la population la plus limitée dans ses activités en raison de problèmes de santé est même plus désireuse que la moyenne de pratiquer prochainement.

Extrait du rapport :

GRAPHIQUE 36. L'ENVIE DE PRATIQUER UNE NOUVELLE ACTIVITÉ DÉPEND PEU DE L'ÉTAT DE SANTÉ RESENTI OU DES LIMITATIONS DANS SES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES



Source : INJEP, Ministère des sports, CRÉDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018.
Champ : ensemble de la population de 15 ans et plus résidant en France DROM compris.

La même enquête « montre que les personnes souffrant d'un problème de santé durable, celles avec un IMC indiquant un état d'obésité, celles qui jugent « mauvais » leur état de santé personnel ou encore **celles dont la mobilité au quotidien est affectée par une maladie ou un handicap** optent davantage pour des **séances courtes dont la durée n'excède pas 30 minutes**. Si ces catégories pratiquent des formats plus courts, elles tendent également davantage vers une pratique sportive à **intensité modérée** »

Cependant, **les personnes en situation de handicap** pratiquent moins souvent une activité physique et sportive que celles en bonne santé. La proportion de non-pratiquants est systématiquement plus élevée dans ces catégories. Ainsi, **48 % des personnes en situation de handicap ne pratiquent pas d'activité physique et sportive, contre 33 % chez celles ne déclarant pas de handicap**.

Concertation départementale avec les acteurs du sport – Restitution intermédiaire (Phase diagnostic)

Ainsi, un rapport d'étude de l'INSEE de Mai 2011 démontrait que 15.6% des jeunes de moins de 25 ans de l'ex Région Nord/Pas de Calais faisaient partie d'une association sportive contre 27.2% chez l'ensemble des moins de 25 ans (sur le plan national ces taux étaient de 18.7% et 29.7%). De même, 54% des moins de 25 ans en situation de handicap déclaraient pratiquer une activité physique contre 67% de l'ensemble de la population des moins de 25 ans.

Ainsi, les personnes en situation de handicap ont les mêmes appétences que la population générale pour les pratiques sportives mais leur taux de pratique reste moins important. Cette situation se traduit également dans les statistiques fédérales. Ainsi, si le Département compte environ 246 000 personnes en situation de handicap les Comités Handisport et Sport Adapté comptaient respectivement 574 et 1280 licenciés en 2017.

De même, une enquête réalisée dans le cadre de l'atelier auprès des Comités départementaux montre que :

- Moins de 50% des Comités sont en capacité d'évaluer le nombre de leurs licenciés en situation de handicap ;
- 9% des comités possèdent une commission handicap ;
- Moins de 50% des comités sont en capacité de connaître leurs clubs possédant une double affiliation⁵

Par ailleurs, le Département du Pas-de-Calais comptait au 05/02/2019 167 structures répertoriées au sein de l'Handiguide⁶ dont 143 associations, 3 collectivités territoriales, 15 établissements spécialisés, et 6 sociétés commerciales. A titre de comparaison avec deux départements équivalents au Pas-de-Calais en nombre d'habitants, les Yvelines ont 97 structures répertoriées et la Gironde en a 254.

Enfin, les remarques et observations relatives au coût de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap ont été nombreuses. Les déplacements, les aménagements spécifiques et la nécessité de disposer d'un encadrement qualifié sont effectivement des éléments à prendre en compte dans les freins à la pratique sportive pour cette catégorie de la population. De même, les acteurs ont unanimement reconnu leur difficulté à disposer d'une information exhaustive sur l'ensemble des dispositifs d'aides auxquelles ils pourraient prétendre.

2) La représentation du handicap et de l'activité physique et sportive

Les questions relatives aux représentations du handicap ont été nombreuses. Là encore, la bibliographie commence à apporter quelques éléments d'éclairages importants. Cette documentation laisse apparaître une situation très hétérogène sur la représentation du grand public vis-à-vis du paralympisme et celle des personnes en situation de handicap sur leur propre capacité à pratiquer.

Ainsi, une étude de décembre 2015 du Ministère des Sports intitulée « La pratique sportive des personnes en situation de handicap » montre une image très positive du paralympisme dans la société française :

- 59% des français déclarent prendre autant de plaisir à regarder les jeux paralympiques que les Jeux Olympiques ;
- 90% des français voient le parcours de vie des athlètes paralympiques comme des exemples inspirants ;
- 91% des français perçoivent les athlètes paralympiques comme des sportifs de haut niveau ;

⁵ Nombre de comités ayant répondu : 25

⁶ <http://www.handiguide.sports.gouv.fr/> plateforme de recensement des structures sportives accueillant des personnes en situation de handicap

- 43% des français connaissent au moins un athlète paralympique français.

Les personnes en situation de handicap ont cependant un regard très négatif sur leur état de santé. Le rapport d'étude de l'INSEE de 2011 montre ainsi qu'elles « **estiment davantage que les autres avoir un mauvais état de santé** ». Or, le baromètre des pratiques sportives constate de son côté que « **La perception individuelle de l'état de santé personnel est également un indicateur corrélé (à la pratique sportive)**. 20 % des personnes jugeant leur état personnel « très bon » ne font pas de sport, **contre 75 % considérant leur état de santé personnel comme « très mauvais »**. Ce constat est confirmé par un rapport de novembre 2018 intitulé « **Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous. Comment mieux intégrer ces pratiques à nos modes de vie ?** » qui précise que « **Aux capacités physiques amoindries du fait de l'état de santé dégradé s'ajoutent des barrières psychologiques fortes : le problème de santé est encore très souvent perçu comme un facteur d'empêchement alors qu'il pourrait être compatible avec une pratique d'activité, à condition que celle-ci soit cohérente avec la situation particulière de l'individu** (on parle d'activité physique adaptée). »

3) L'encadrement et la formation

Enfin, les questions liées aux qualifications nécessaires à l'encadrement des personnes en situation de handicap ont également été nombreuses. Sur ce sujet et en écho avec les questions levées par l'atelier relatif à la professionnalisation, il est apparu extrêmement difficile de recenser l'offre de formation existante pour répondre aux besoins des structures. A contrario, l'enquête conduite auprès du mouvement sportif départemental laisse finalement apparaître qu'un nombre limité de comités proposent des formations avec des contenus sur le handicap (25%).

Les pistes de travail du plan d'actions :

Ces éléments d'analyse laissent donc apparaître 4 orientations stratégiques :

Axe 1 : Renforcer la structuration du mouvement sportif départemental autour de ce sujet ;

Axe 2 : Renforcer les liens entre les acteurs (fédérations sportives entre elles, fédérations/collectivités, établissements/mouvement sportif...)

Axe 3 : Accompagner le mouvement sportif sur la nécessaire diversification de son offre afin de proposer une offre adaptée aux besoins

Axe 4 : Renforcer les compétences des acteurs.

Les équipements sportifs

Présentation de l'atelier

Les enjeux :

Les équipements sportifs font partie des services publics les plus largement plébiscités par la population. Le Département compte un peu plus de 5300 lieux de pratiques. Cependant, des inégalités territoriales existent, les usages évoluent et les questions d'accessibilité à ces équipements sont autant de nouveaux paramètres que les acteurs se doivent de saisir pour maintenir une offre de proximité et adaptée.

Les animateurs de l'atelier :

L'atelier a été animé par Amandine LIENARD, chargée de mission du territoire de l'Arrageois, à la Direction des Sports du Département du Pas-de-Calais.

Le calendrier des réunions :

- Le mardi 18 décembre 2018 à 10 heures à la Maison des Sports du Pas-de-Calais
- Le mercredi 6 février 2019 à 16 heures à la Maison des Sports du Pas-de-Calais

L'identification des forces/faiblesses/menaces/opportunités

Forces	Faiblesses
<p>Mutualisation des équipements sportifs pour une utilisation maximale entre les différents utilisateurs</p>	<p>Insuffisance d'équipements sportifs spécifiques répondant aux normes réglementaires et fédérales</p>
<p>Présence sur notre territoire de grandes infrastructures permettant d'accueillir des événements sportifs d'envergure (Aréna stade couvert, salle de VB Harnes, Salle de Gym d'Arques...)</p>	<p>Insuffisance d'espaces spécifiques dans les équipements polyvalents permettant une mutualisation</p> <p>Ratio équipements sportifs/mobilité souvent faible surtout en milieu rural</p>
<p>Développement de la mobilité (arrivée du BHNS, liaisons TGV, Développement réseau Artis...)</p>	<p>Poids de la responsabilité des gestionnaires d'équipements (principaux de collèges lycées, maires...)</p>
<p>Nouveaux projets d'équipements sportifs notamment pour les centres aquatiques</p>	<p>Le choix de l'implantation d'un équipement est souvent lié au maître d'ouvrage et à "l'esprit de clocher" sur certains territoires, plutôt qu'à une cohérence territoriale</p>
<p>Le sport, politique volontariste du Département, partagée par les autres collectivités territoriales et intercommunalités</p>	<p>Manque de capacité d'accueil pour les spectateurs et supporteurs dans certains types d'équipements (ex: Piscines, salles multisports...)</p>
<p>Importance de la politique sportive en matière de sport nature avec la CDESI et la mise en place du PDESI</p>	<p>Manque d'accessibilité pour les personnes porteuses de handicap</p>
<p>Efforts de mise en conformité des équipements sportifs notamment au niveau de l'accessibilité</p>	<p>Manque de coordination des dynamiques territoriales</p>
<p>Augmentation des pratiques fédérées (cf. statistiques officielles)</p>	<p>Nécessité d'associer les services de transport collectif dans la conception des futurs équipements</p>

Opportunités	Menaces
Potentiel existant d'équipements rénovés ou construits pour les JO 2012	Vieillessement du parc sportif et nécessité d'investissement lourd pour rénover ou construire
Possibilité d'exploiter des équipements sous-utilisés comme la piste de BMX de Liévin ou Lumbres	Difficultés de financement par le public en raison de la baisse des ressources - concertation des financeurs
Accompagnement des fédérations dans la construction d'équipements sportifs	Normes fédérales avec des changements réguliers et imposés sans financement connexe
Position centrale de la Région des hauts de France pour les futurs JOP	Attentes changeantes du public en fonction des effets de mode
Parc hospitalier et médical performant et conséquent	Augmentation des pratiques non fédérées notamment dans le secteur des sports de nature
Equipements touristiques et culturelles pour l'accueil des délégations et accompagnants	Modes de gestion des équipements souvent problématiques entre le délégataire et le propriétaire
Volonté du ministère des sports d'avoir une approche concertée autour des JO via un diagnostic territorial approfondi	Difficulté des propriétaires à assumer les frais de fonctionnement de leurs équipements
Développement de la prise de compétence sport des EPCI et création de services dédiés	Transports limités à proximité
Volonté des entreprises de développer le sport	Nécessité de connaître les contours de la nouvelle gouvernance du sport pour définir les stratégies territoriales
Requalification de fonciers disponibles pour la création de nouveaux équipements en lieu et place, par exemple, d'anciens terrains de football	La politique sportive reste un choix politique à tous les échelons du pays (local, départemental, régional et national)
Réflexion autour de la création de nouveaux équipements sur l'aspect intergénérationnel. Intégration de la perspective Paris 2024 dans les cursus de formation	
Profiter des appels à projet français et européens pour développer le panel d'équipements sportifs	
Développement du sport santé	

Analyse des grandes problématiques :

Les éléments d'analyse réalisés au cours de la première réunion ont permis de dégager 4 thématiques regroupant la plupart des items développés.

Ainsi, il a été proposé aux participants à la deuxième réunion de l'atelier d'approfondir l'analyse sur les problématiques suivantes :

- L'accessibilité au sens large des équipements sportifs existants et à venir
- Le développement du sport santé
- Le financement
- L'évolution des pratiques et des pratiquants

1) L'accessibilité au sens large des équipements sportifs existants et à venir.

L'accessibilité des équipements sportifs a été traitée à plusieurs niveaux par les participants.

La problématique des lieux de pratiques pour les collèges et les lycées est, en effet, un premier sujet de réflexion. Le Conseil Départemental au travers de sa délibération relative aux « Équipements Sportifs, enjeux et perspectives » a dressé un panorama de la situation des collèges. Ce dernier démontre que les salles de sports sont assez inégalement réparties, les territoires ruraux étant les moins bien fournis. La disponibilité d'un équipement apparaît donc être le premier frein à l'accès à la pratique sportive.

Ce constat a également été posé pour les piscines. Le taux d'équipement de ce type dans le Pas-de-Calais est bien inférieur à la moyenne et là encore avec de vraies disparités territoriales. L'émergence d'un modèle de gestion vers la Délégation de Service Publique peut aussi constituer une entrave.

Les questions de mobilité et de desserte des équipements sportifs ont été abordées dans ce cadre. En effet, il semble nécessaire de réfléchir à l'accès des équipements par les moyens de transport en commun dans certains secteurs. Dans la même logique, une réflexion autour des cheminements doux (piétonniers, pistes cyclables...) pourrait être menée avec les propriétaires d'équipements afin de rendre plus accessible certains équipements existants.

Enfin, en vue des JOP de Paris 2024, l'amélioration de l'accessibilité des équipements sera nécessaire pour accueillir des délégations olympiques et paralympiques. Ce sont essentiellement les questions relatives à mise aux normes des structures, au développement des dessertes trains et avions et au renforcement de l'offre médical à proximité des équipements sportifs et l'offre touristique qui sont le plus souvent revenues

2) Le développement du sport santé

Le développement de la thématique sport santé est une dominante forte autour des nouveaux modes de pratique et nécessite une adaptation et/ou évolution des équipements pour répondre aux attentes des pratiquants (exemple des salles de musculation transformées en salles de crossfit).

Cette tendance touche tous les équipements et toutes les offres de pratique. Nous constatons, par exemple, une évolution conséquente des créneaux d'aquabike/ aquagym... proposés par les clubs de natation, activités proposées exclusivement par le secteur privé à son lancement.

Concertation départementale avec les acteurs du sport – Restitution intermédiaire (Phase diagnostic)

Cette évolution doit désormais être intégrée dans les nouvelles constructions.

Enfin, le développement des nouvelles technologies doit également être pris en compte. Ces nouveaux outils permettent à tout un chacun de suivre sa progression et le rythme de ses activités et contribuent donc au développement d'une nouvelle forme de pratique sportive. Elles peuvent par ailleurs contribuer à l'émergence de nouveaux liens entre le club et le pratiquant.

3) Le financement

Les participants ont tous partagé un même constat. Le financement du sport est en pleine mutation.

Une nouvelle gouvernance va s'installer, le Centre National au Développement du Sport va disparaître au profit de la création de l'Agence Nationale du Sport. A l'heure où les travaux se sont installés les orientations n'étaient pas clairement définies. Il semblerait cependant que l'échelon de concertation locale choisi soit le Département (cf. journée d'étude Nouvelle Gouvernance du sport au CNOSF le 14 Mars). Parallèlement, des questions persistent autour des moyens de financement des équipements sportifs (équipements de proximité, salles de sports, terrains synthétiques...). Le contexte budgétaire contraint dans lequel s'inscrit l'action publique limite de plus en plus les Collectivités dans leur capacité à accompagner les projets d'équipements sportifs.

Ces sujets sont particulièrement prégnants pour les équipements sportifs les plus onéreux, Les piscines sont par exemple des structures qui rencontrent de réelles difficultés dans la construction de leur plan de financement. Les participants ont cependant souligné leur attente en la matière consécutive aux annonces de la Région sur son plan « nager en hauts de France » et qui laissent entrevoir un positionnement assumé sur ce type d'équipement.

Enfin, les participants ont également souligné la difficulté rencontrée par les maîtres d'ouvrage pour disposer d'une vision claire des possibilités de financement offertes par les différents acteurs œuvrant dans ce champ.

4) L'évolution des pratiques et des pratiquants

L'Etat des lieux des fédérations sportives et membres associés du CNOSF du 23/01/2019 fait apparaître une augmentation globale du nombre de licenciés sportifs. Cet état des lieux vient bousculer l'idée d'une augmentation des pratiques informelles au détriment des clubs et associations.⁷ Contrairement à ce que la plupart d'entre nous s'imaginait au vu de l'augmentation des pratiques informelles et individuelles en progression.

Cependant, ce rapport met en évidence que les fédérations ayant un plan de développement orienté vers une déclinaison de leur discipline à des fins de sport/santé ou de loisirs connaissent une progression de leurs licenciés contrairement à celles qui sont restées sur leurs activités initiales. La déclinaison « outdoor » des activités telles qu'a pu le développer la Fédération Française d'Athlétisme est un exemple de cette évolution.

⁷https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/fichiers/File/CNOSF_Politique/GouvernanceFinancement/etat_lieux-.pdf

Cette évolution des pratiques et des pratiquants a et aura immanquablement une incidence sur l'évolution des équipements sportifs qui devront répondre aux consommateurs sportifs individuels sur des pratiques autogérées comme aux sportifs encadrés.

Les pistes de travail du plan d'actions :

Ces éléments d'analyse laissent donc apparaître 4 axes stratégiques de travail en matière de plan d'actions :

Axe 1 : Rendre accessible les équipements sportifs dans un souci d'aménagement du territoire

Axe 2 : Développer les équipements de pratique sportive axés sur la santé et à destination du tout public

Axe 3 : Proposer la création d'un organe de concertation sur le financement des équipements sportifs

Axe 4 : Développer dans le Département d'une structure d'ingénierie autour des équipements sportifs.

L'amélioration de l'offre d'accueil

Présentation de l'atelier

Les enjeux :

La dimension planétaire des Jeux Olympiques et Paralympiques va offrir de nombreuses possibilités de développement aux territoires notamment dans le domaine de l'offre touristique. La position géographique particulière du Pas-de-Calais en fait sans doute une destination à valoriser dans ce cadre.

Par ailleurs, l'offre sportive est un des critères de plus en plus recherchés par les touristes dans leur choix de destination. Elle constitue donc un véritable levier de promotion des territoires.

Les animateurs de l'atelier :

L'atelier a été animé par :

- Diana HOUNSLOW - Directrice de Pas-de-Calais Tourisme
- Valérie SOBIERAJSKI – Responsable Marketing de Pas-de-Calais Tourisme

Le calendrier des réunions :

- Le jeudi 13 décembre 2018 à 10 heures à la Maison des Sports du Pas-de-Calais
- Le vendredi 8 février 2019 à 10 heures à la Maison des Sports du Pas-de-Calais

L'identification des forces/faiblesses/menaces/opportunités

Opportunités	Menaces
Les JOP peuvent permettre la création de nouveaux équipements ;	La vétusté de certains sites sportifs du Département
Ils peuvent également faciliter le développement d'offres touristiques associées ;	La disparition possible de certaines disciplines aux JO 2024
La formation des bénévoles et jeunes officiels peut se développer	La concurrence entre les destinations sera renforcée
Le positionnement géographique du département (proximité de Paris mais aussi de l'Europe du Nord et de la Grande Bretagne)	Le manque de visibilité du positionnement de la région Hauts-de-France et des Départements
Les JOP seront également propices aux développements des réseaux d'acteurs	Le contexte financier et notamment la baisse des subventions peuvent avoir un impact négatif
L'implication des collectivités est également une opportunité pour réussir l'événement	Les incertitudes qui pèsent sur la politique nationale du sport
Ils peuvent être à l'origine de la création d'un maillage entre sport et tourisme	Les risques liés au manque de bénévoles
L'expérience « Rendez-vous 2012 » permet aux acteurs départementaux de bénéficier d'une longueur d'avance.	Le climat incertain du Département
	Le contexte politique/économique/sécuritaire peut avoir un impact important.

Forces	Faiblesses
La situation géographique du Département semble idéale	Certains équipements sportifs dépendent de personnes ou structures privées
La capacité des acteurs du Département à organiser de grands évènements	Les problèmes de mobilité de la population du département
Les nombreux sentiers de randonnées pédestres, cyclo, nautiques du territoire et globalement sa géographie	« Le dernier kilomètre », c'est-à-dire les difficultés rencontrées pour parcourir les derniers kilomètres avant d'arriver sur les sites d'hébergement
Une offre de transports et un réseau structuré et de qualité	La méconnaissance du territoire en dehors du Pas-de-Calais
La diversité des hébergements qu'offre le territoire	L'image du département qui n'est pas toujours positive à l'extérieur
La qualité de nombreux équipements parfaitement adaptés pour l'entraînement des sportifs	Une offre peu lisible par le grand-public
La Large façade littorale qui reste idéale pour la pratique sportive	La culture de l'accueil du touriste étranger à améliorer (maîtrise des langues étrangères, connaissance des us et coutumes...)
La bonne connaissance de l'offre sportive par les acteurs départementaux	Une forte disparité dans la répartition de l'offre d'hébergement
Un réseau d'acteurs facilement mobilisables	Des structures parfois vieillissantes
Une équipe départementale de sportifs de haut-niveau porte-étendard	Une méconnaissance de l'offre existante
L'expertise des comités départementaux et des associations (3 000)	Le maillage des transports qui reste parfois perfectible
La présence de nombreux sites touristiques attractifs	

Analyse des grandes problématiques :

Les éléments d'analyse réalisés au cours de la première réunion ont permis de dégager 3 thématiques regroupant la plupart des items développés.

Ainsi, il a été proposé aux participants à la deuxième réunion de l'atelier d'approfondir l'analyse sur les problématiques suivantes :

- L'accueil de délégations sportives
- L'offre touristique
- Le facteur humain.

1) L'accueil de délégations sportives

L'accueil de délégations sportives nécessite une organisation logistique importante dans lequel le volet transport prend une place primordiale. En effet, et encore plus lorsqu'il s'agit d'équipes étrangères, les questions liées aux modalités de déplacement entre l'aéroport ou la gare et les sites d'accueil sont essentielles. De même, l'hébergement étant en général éloigné du site d'entraînement, il convient d'organiser des aller-retours réguliers entre ces sites.

Par ailleurs, certaines disciplines nécessitent le transport de matériel (bateaux, équipements spécifiques, ...) dont il faut également prévoir les modalités de transport.

Dès lors, l'accueil d'une délégation nécessite un gros travail de recueil d'informations en amont de l'arrivée des délégations. De même, une importante logistique humaine est nécessaire pour organiser ces déplacements dont les horaires sont parfois très variables (plusieurs entraînements par jour, à des horaires différents ...)

Pour faire face à ces contraintes, certaines équipes font appel à des agences spécialisées dans l'accueil de stages sportifs. Cependant, les coûts de ce type de prestation sont très élevés excluant de fait certaines disciplines et/ou nation.

D'autres paramètres sont également à prendre en compte pour l'accueil de sportifs. Parmi, ces derniers la maîtrise de l'anglais apparaît être absolument nécessaire. De même, des facteurs liés à l'alimentation (qui doit à la fois prendre en compte les habitudes spécifiques et les contraintes liées au sport de haut niveau), aux traditions et parfois aux éléments protocolaires doivent être pris en compte pour préparer au mieux l'accueil.

Enfin, l'environnement de la structure d'accueil est également un facteur clef pour la venue de sportifs de haut-niveau. En effet, une offre de soins globale et de proximité doit être présente. De même, des activités culturelles de haut de gamme sont également recherchées même si les plannings d'entraînement ne permettent pas toujours de profiter pleinement des services proposés.

2) L'offre touristique en Pas-de-Calais

Graphique 1 : Répartition de l'offre d'hébergement marchand par type

• L'hébergement marchand

Des hébergements marchands nombreux et diversifiés : **98 800** lits touristiques marchands.

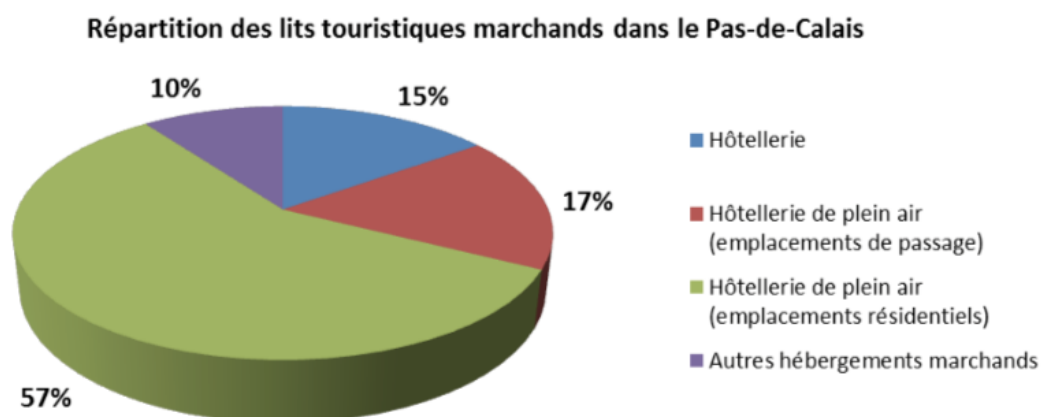
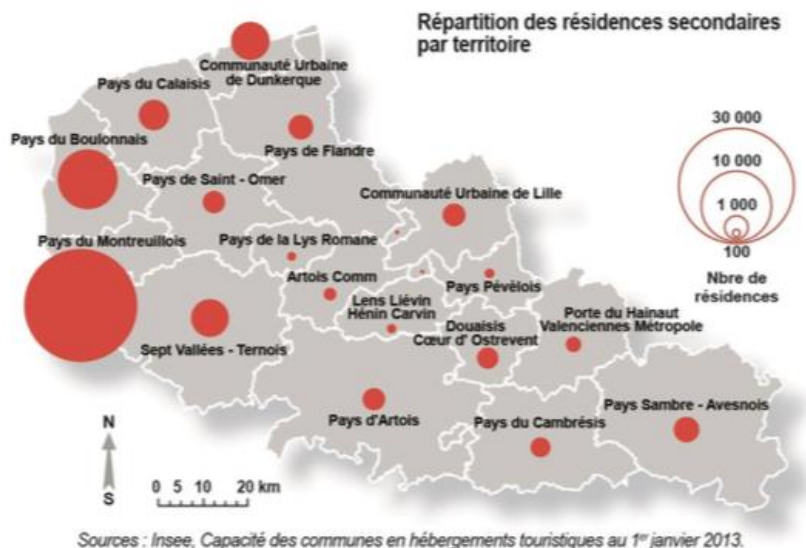


Figure 1 : Les résidences secondaires dans le Nord/Pas-de-Calais

On recense **42 749** résidences secondaires dans le Pas-de-Calais, soit **213 945** lits

■ Sources : Insee, RGP 2012



Il apparaît donc que le Département dispose d'une offre d'hébergement touristique de quantité et dont la qualité pourrait répondre aux attentes des sportifs et des touristes en recherche d'une nouvelle expérience.

Cependant, pour ce qui est de l'accueil des sportifs de Haut-Niveau, il convient de remarquer que pour les grands équipements structurants, l'offre d'hébergement n'est pas toujours adaptée. Ainsi, certaines délégations internationales recherchent une offre de haut de gamme dont la proximité avec les sites d'entraînement n'est pas toujours compatible.

Concertation départementale avec les acteurs du sport – Restitution intermédiaire (Phase diagnostic)

A contrario, d'autres choisissent des hébergements type gîtes/camping afin de baisser les coûts et avoir plus d'autonomie. Dans ce cas, des solutions plus nombreuses s'offrent.

Il semble cependant que l'information touristique soit mal connue des acteurs du mouvement sportif. Il semble nécessaire de connecter les outils de référencement entre eux (datatourisme62.com, Recensement des Equipements Sportifs...)

Enfin, les participants ont relevé la nécessité de travailler au développement d'une offre de loisirs sportifs pour les touristes. En effet, à l'instar de ce que peuvent proposer des sites d'accueil en matière de séminaires sportifs, il semble de plus en plus opportun de renforcer les prestations de ce type notamment lors des périodes de vacances scolaires.

Enfin, la stratégie « Sport de Nature » initiée par le Département et les acteurs de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires représentent un véritable atout pour l'attractivité des territoires et donc pour le développement touristique.

3) Le facteur humain

Les activités liées au tourisme sont profondément marquées par la nécessité d'installer un rapport humain avec la personne venant en résidence. Il s'agit donc d'un point commun évident avec l'activité sportive qui répond à ces mêmes exigences.

Cependant, le développement d'une offre touristique-sportive qu'elle soit ouverte aux sportifs de haut niveau en préparation olympique ou au grand public est confrontée aux mêmes problématiques humaines que le mouvement sportif.

Ainsi, les acteurs ont tous convenu qu'il y avait un enjeu important en matière de professionnalisation dans ce domaine. En effet, les prestations que doivent proposer les structures sportives pour s'adapter aux besoins spécifiques de ces usagers ne sont pas celles habituellement développées dans le cadre de leur fonctionnement traditionnel. Il est à constater à cet égard qu'il existe finalement assez peu de formations pour accompagner les acteurs du champ sportif vers cette nouvelle forme d'activités.

Par ailleurs, les difficultés liées au manque de bénévoles sont également des freins importants à la mise en place d'une offre touristique-sportive.